



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le Contexte juridique

Article L2312-1 et D 2312-3 du CGCT (Article 107 de la loi NOTRE du 7 Aout 2015)

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Le rapport comporte les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'article 4.2.1 du règlement budgétaire et financier de la ville adopté lors du conseil municipal du 14 décembre 2021 précise les objectifs et le contenu du rapport d'orientation budgétaires.

Le Contexte international

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la flambée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs.

Après -2.80% en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5.7% en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

Les conséquences économiques d'un conflit en Ukraine pourraient être lourdes et durables et se traduire par une poussée inflationniste.

Le Contexte National

Grâce à la progression de la vaccination contre la COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé.

Le taux de chômage s'établit à 7.40% au quatrième 2021 avec une forte hausse des contrats d'apprentissage.

En moyenne annuelle, après 0.5% en 2020, l'inflation IPC (indice des prix à la consommation) atteindrait 1.60 % en 2021 et 3% en 2022.

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger les entreprises françaises.

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Avec le plan d'investissement France 2030, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique.

La dette publique de la France s'est fortement creusée (2 834 milliards d'euros), elle s'établit à 116.3% du produit intérieur brut.

Le Contexte Local

Le logement social :

Depuis 2008, à Cassis, nous avons créé 179 nouveaux logements conventionnés.

Ce travail, largement salué par les services de l'Etat, nous permet d'éviter un arrêté de carence.

En 2022, trois nouveaux programmes sont en cours de réalisation :

- 30 logements à l'ancien local Orange,
- 21 logements aux carriers,
- 60 logements sur la carrière du Mussuguet.

D'autre part, et comme promis, de nouvelles opérations de logements sont orientées sur l'accession à la propriété avec le nouveau dispositif lancé par l'Etat, le bail réel solidaire (BRS).

Le BRS est une nouvelle forme d'accession sociale à la propriété.

Deux programmes sont en cours de montage : l'un en centre-ville, pour lequel la commune va acquérir un immeuble auprès de l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA afin de le rétrocéder à un opérateur agréé BRS. Cette opération permettra la réalisation de 4 logements rue Abbé Paul Mouton et le deuxième au Mussuguet, qui vont permettre de créer 31 logements.

Avec le BRS, les futurs propriétaires ne pourront pas réaliser de plus-value, ces habitations resteront, même en cas de revente, dans le giron du logement social, avec un contrôle strict des revenus des futurs acquéreurs.

Ces nouveaux programmes s'adresseront à une nouvelle catégorie de la population, c'est une nouvelle réponse déployée par la commune dans le cadre de sa politique du logement pour favoriser le parcours résidentiel de sa population.

Enfin, et toujours dans la perspective de favoriser l'accès aux logements à l'année pour les Cassidens, nous travaillons sur des mesures visant à réduire le trop grand nombre de meublés de tourisme. Le tourisme est important pour Cassis, mais ne doit en aucun cas pénaliser les résidents et notre vie de village à l'année. La municipalité est résolument engagée à garder les jeunes sur son territoire, et limiter les effets dévastateurs des locations de très courte durée.

La clôture de l'année budgétaire 2021

A la date de production du présent rapport le compte administratif 2021 n'est pas encore définitivement arrêté mais l'excédent de fonctionnement sera supérieur à **3 000 000€**, ce résultat tient compte du report de l'exercice N-1 que nous avons réussi à conserver malgré la crise sanitaire et la fermeture pendant quasiment un an du casino Barrière.

Les épargnes

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

	2018	2019	2020	2021
Total des recettes réelles de fonctionnement	19 509 300	18 035 262	19 533 870	17 131 003
Article 775	2 063 278	81 633	2 047 625	23 778
RRF hors produits des cession (A)	17 446 022	17 953 629	17 486 245	17 107 225
Total des dépenses réelles de fonctionnement (B)	15 326 646	15 458 699	15 801 875	15 924 144
Intérêts de la dette (I)	388 597	365 174	325 946	300 269
Epargne de gestion (EB - I)	2 507 973	2 860 104	2 010 316	1 483 350
Epargne brute (A-B)	2 119 376	2 494 930	1 684 370	1183 080
Remboursement en capital de la dette (K)	660 905	682 866	705 745	729 570
Epargne nette (EB -K)	1 458 471	1 812 064	978 625	453 510

Capital restant du	11 552 518	10 869 652	10 163 906	9 434 336
Epargne brute	2 119 376	2 494 930	1 684 370	1 202 055
Ratio de désendettement	5.45	4.36	6.03	7.97

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

La perte d'épargne brute sur l'exercice 2021 est due à la baisse des recettes de fonctionnement impactées par la crise de la covid-19 et à une relative évolution des dépenses de fonctionnement engagées pour garantir la continuité du service public en particulier pour le remplacement ou le renfort d'agents pour répondre aux exigences sanitaires imposées par la crise sanitaire.

Le budget 2022 est marqué par le passage à la nomenclature M57 et par la mise en œuvre du Compte Financier Unique dans le cadre de l'expérimentation conduite par l'Etat, démarche de modernisation à laquelle la commune a souhaité souscrire.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation mais cette donnée est à mettre en relation avec le niveau de services maintenu pendant la crise sanitaire.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022
Charges à caractère général	4 054 443	3 404 613	3 834 229	4 624 352
Charges de personnel et frais assimilés	7 762 321	7 667 779	7 975 109	8 293 700
Atténuations de produits	1 199 273	1 645 650	1 460 089	1 750 947
Autres charges de gestion courante	2 064 799	1 951 868	1 862 296	1 930 112
Charges financières	348 849	325 946	300 269	285 000
Charges exceptionnelles	29 014	806 020	191 153	45 000
Dépenses réelles de fonctionnement	15 458 699	15 801 876	15 623 144	16 929 111
675 +6761 (cession chapitre 0.42)	88 528	2 048 358	33 217	
Dotations aux amortissements	812 989	917 104	889 680	1 180 350
Dotations aux provisions			301 000	50 000
Virement à la section d'investissement	1 765 782	1 969 256	3 107 034	2 730 000
Total dépenses de fonctionnement	18 125 998	20 736 594	19 954 075	20 889 461

Charges à caractère général :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	3 917 720	3 727 973	4 083 141	4 054 443	3 404 613	3 834 229	4 624 352
Evolution en volume		-189 747	355 168	-28 698	-649 830	687 173	790 123
Evolution en %		-4.84	9.53	-0.7	-16.03	20.18	20.61

Ce chapitre est en hausse car les charges sont influencées en partie par l'inflation et le prix de l'électricité. Le secteur de l'énergie connaît une crise sans précédent qui se traduit par une flambée historique des prix. De plus, cette année la ville supporte une charge nouvelle liée à la convention avec la Métropole relative à la gestion et la propreté des plages dont la prestation est estimée à 270 000 € soit plus de 50 % de l'augmentation.

Charges de personnel et frais assimilés :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Masse salariale	8 065 675	8 197 989	7 649 862	7 762 321	7 667 779	7 975 109	8 293 700
Evolution en volume		132 314	-548 127	112 459	-94 542	307 330	318 591
Evolution en %		1.64	-6.69	1.47	-1.22	4.01	3.99
D.R.F	14 978 097	14 769 417	15 326 646	15 458 699	15 801 875	15 924 144	16 929 111
DEP PERSO / D.R.F	53.85	55.51	49.91	50.21	48.52	50.08	48.99

Les charges de personnel sont en hausse mais la représentativité dans les dépenses d'exploitation est inférieure à 49%.

Du fait de la Covid-19 (personnes positives, personnes cas contact) des remplacements supplémentaires ont dû être prévus au budget dans les services entretien et enfance notamment.

Par ailleurs certaines créations de poste ont été nécessaire émanant de nouveaux besoins (protocole sanitaire renforcé dans les structures accueillant des enfants, élargissement de l'amplitude d'ouverture de la crèche, renforcement des points de surveillance de la police municipale).

La collectivité doit également faire face aux reclassements d'agents pour inaptitude physique, qui sont redéployés sur des postes en surnombre tout en étant remplacés sur leurs postes d'origine ce qui créé des doublons au niveau de la masse salariale.

Le budget 2022 prend en compte les effets du glissement vieillesse technicité lié aux évolutions de carrière et mesures catégorielles ayant un impact incompressible sur la masse salariale :

- Refonte de certaines grilles indiciaires des catégories C
- Evolution des grilles indiciaires du cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultures qui passent de catégorie C en catégorie B
- Evolutions indiciaires liées aux avancements d'échelon, avancements de grade, promotions internes

Pour finir, application de mesures réglementaire comme l'évolution annuelle des taux de cotisations salariales et patronales.

Atténuations de produits :

Le poste le plus important est le versement à la Métropole d'une attribution de compensation (AC) négative concernant les charges transférées (promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, éclairage public, ...). L'AC a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences.

Le montant de l'attribution de compensation sera toutefois susceptible d'évoluer dans l'avenir, en fonction de décisions qui seront prises dans le courant de l'année 2022 au sujet des restitutions de compétences vers les communes prévues par la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS ». L'article 56 porte réforme de l'organisation et du fonctionnement de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Dans ce même chapitre figure également le reversement de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme et le reversement de la taxe additionnelle de 10% au Conseil Départemental ainsi que le prélèvement FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales).

	2020	2021	2022
73918 - Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés (TS)	564 602	529 980	792 000
739211 - Attributions de compensation	1 021 403	903 537	906 947
739223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	23 334	20 863	37 000
73928 - Autres prélèvements pour reversements de fiscalité (FPST)	36 311	5 709	15 000
	1 645 650	1 460 089	1 750 947

Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre intègre entre autres, le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le CCAS, la Caisse Des Ecoles et l'Office du Tourisme.

	2019	2020	2021	2022
OFFICE DU TOURISME	553 200	425 000	435 000	420 000
CCAS	444 000	637 000	444 000	450 000
CAISSE DES ECOLES	74 000	64 000	74 000	74 000
CENTRE CULTUREL	285 000	230 000	255 000	275 000
ASSOCIATIONS	148 030	147 971	107 930	140 180
	1 504 230	1 504 230	1 315 930	1 359 180

Pendant cette période incertaine, la ville réaffirme son soutien et son partenariat étroit avec le secteur associatif de la commune. En allouant un montant conséquent de subventions, le monde associatif voit ses actions confortées en reconnaissance de son activité dans la vie locale de la cité.

Ce chapitre enregistre aussi les contingents et participations obligatoires :

Crèches du sud 150 000€

OGEC Ste CLAIRE 135 525€

Charges financières : 285 000€ intérêts des emprunts (ICNE compris).

	INTERETS 2022	TAUX
CREDIT FONCIER	116 524	4.30%
CREDIT AGRICOLE	85 358	3.47%
LA BANQUE POSTALE	60 504	2.15%
CAISSE EPARGNE	30 150	2.17%
	292 536	

Pour l'exercice 2022, l'article 661121 « intérêts courus non échus ICNE » présente un solde d'exécution négatif, les intérêts contre-passés sont supérieurs aux intérêts rattachés car depuis 2018 la commune se désendette sans nouvel emprunt contracté depuis lors.

Dotations aux amortissements : 1 180 350 €

Après l'adoption du référentiel M57, l'amortissement prorata temporis s'applique sur les nouvelles acquisitions, la délibération N°73 du 29 novembre 2021 en fixe les règles.

le montant inscrit au budget primitif pourra être modifié par décision modificative en fonction des acquisitions de l'année.

L'amortissement répond au principe de prudence, c'est une charge mais il n'entraîne aucun décaissement il renforce donc notre capacité d'autofinancement.

Les recettes de fonctionnement

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022
Résultat de fonctionnement reporté	83 811	1 201 780	2 781 248	3 088 059
Atténuation de charges	146 149	234 855	91 823	90 000
Produits des services, du domaine et diverses	4 765 062	4 140 367	5 182 682	4 863 625
Impôts et taxes	10 864 875	8 929 682	9 792 211	11 186 100
Dotations, subventions et participations	1 478 656	3 385 687	1 752 476	1 480 880
Autres produits de gestion courante	100 454	90 407	224 101	145 000
Produits financiers	1 552	1 485	1 532	1 584
Produits exceptionnels	596 881	123 763	81 374	20 700
Reprises sur provisions		580 000	0	
Recettes réelles de fonctionnement	18 037 440	18 688 026	19 907 447	20 875 948
Opérations d'ordre		210	13 411	13 513
Cession (7761)	6 895	733	9 439	
Cession (775)	81 663	2 047 625	23 778	
Total recettes de fonctionnement	18 125 998	20 736 594	19 954 075	20 889 461

Produits des services, du domaine et ventes diverses :

En 2020, inactivité de certains services durant la période de confinement, mais aussi gratuité des occupations du domaine public, exonération de loyers et baisse de la recette des horodateurs.

L'année 2021 a enregistré une recette exceptionnelle d'un montant de 467 956€ relative à la prolongation de la DSP du casino.

L'année 2022 retrouve le niveau de 2019 avec une approche toujours prudente, étant donné le manque de visibilité avec un contexte sanitaire et économique encore incertain et aléatoire.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022
Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 765 062	4 140 367	5 182 682	4 863 625

Impôts et taxes :

Pour la commune, la réforme de la taxe d'habitation a engendré en 2021 la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales à laquelle s'est substituée le transfert de la taxe foncière sur le bâti du Département.

Le taux communal de taxe foncière bâti est ainsi passé de 14.86% à 29.91% sans incidence pour le contribuable.

La loi de Finances 2022 vient ajouter dans le « bilan » de la réforme de la TH des rôles supplémentaires, cet ajout est justifié par des retards pris par l'administration fiscale en 2020 du fait de la crise sanitaire dans la fiabilisation des bases taxables. Cette mesure a généré un complément de taxe perçue et a modifié à la marge le coefficient correcteur.

Les bases fiscales évoluent d'une part sous l'effet de la variation physique (nouvelles constructions) et d'autre part sous l'effet du coefficient de revalorisation, pour 2022 il sera de 3.40%, il est fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Pour 2022, aucune évolution des taux d'imposition des taxes foncières n'est envisagée. Le taux d'imposition de la taxe d'habitation résiduelle (résidences secondaires) est figé par le législateur. La commune retrouvera son pouvoir de taux sur cette taxe en 2023.

Taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11.20%
Taux taxe foncière sur le bâti	29.91%
Taux taxe foncière sur le non bâti	24.05%

Droits de Mutation à Titre Onéreux

Cette taxe est fluctuante et dépend du marché immobilier.

Le produit de la taxe sur les DMTO a été particulièrement performant en 2021, la reprise de l'inflation et une amorce du relèvement des taux d'intérêts, invite à une prévision prudente pour l'exercice 2022 à 1 200 000 €.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DROITS DE MUTATION	1 015 450	986 924	1 313 790	1 087 858	874 565	1 413 646	1 200 000
Evolution en volume	135 742	-28 526	326 866	-225 932	-213 293	539 081	-213 646
Evolution en %	15.43	-2.81	33.12	-17.2	-19.61	2.91	-15.11

Evolution de la Taxe de Séjour

Le produit de la Taxe de Séjour est intégralement affecté à l'office de tourisme déduction faite de la taxe additionnelle de 10% reversée au Département.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TAXE DE SEJOUR	201 724	210 460	277 130	579 345	494 931	738 057	792 000
Evolution en volume	21 859	8 736	66 670	302 215	-84 414	243 126	53 943
Evolution en %	12.15	4.33	31.68	109.05	-14.57	49.12	7.31

Evolution du produit des jeux

Le casino Barrière a été fermé du 01 janvier au 19 mai 2021 soit une perte de recette pour la commune d'un montant de 1 880 000€ sur le seul produit des jeux.

La levée progressive des mesures de restrictions sanitaires annoncée par le gouvernement permet d'escompter pour 2022 une année de plein exercice pour les établissements de jeux associé à un regain de fréquentation par la clientèle.

Toutefois l'aléa lié à une évolution de la pandémie doit être pris en considération. Le produit des jeux est ainsi raisonnablement estimé à 4 000 000 € pour intégrer ce facteur d'incertitude.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PRODUIT DES JEUX	4 786 004	4 447 942	4 292 795	4 470 560	2 626 609	2 590 256	4 000 000
Evolution en volume		-338 062	-155 147	177 765	-1 843 951	-36 352	1 409 744
Evolution en %		-7.06	-3.49	4.14	-41.25	-1.38	54.42
Evol versus 2019						-42.06	-10.53

Dotations, subventions et participations :

La DGF, principale dotation étatique, a été progressivement réduite avant de devenir inexistante depuis 2019.

La commune reste éligible à la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Les compensations fiscales TH sont intégrées dans le panier fiscal et ne sont donc plus perçues depuis 2021.

En 2020, la commune a été éligible à la compensation des pertes de recettes fiscales et de produits d'utilisation du domaine liées aux conséquences économiques de la Covid-19.

La loi de finances pour 2021 a reconduit le mécanisme de garantie des recettes du bloc communal, un acompte de 567 423€ a été perçu, nous ne connaissons pas à ce jour le montant du solde.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Les loyers composent ce chapitre. La nomenclature M57 y intègre également la plupart des produits exceptionnels figurant au chapitre 77 dans la nomenclature M14.

Pour 2022, une recette de 145 000€ est prévue.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

En 2022 le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est estimé à 2 730 000 €, cet autofinancement d'un bon niveau, permettra de réserver des crédits dédiés à la rénovation des bâtiments communaux avec un accent particulier concernant le renforcement des performances énergétiques dans le cadre du plan climat énergie.

Seront particulièrement concernés :

- L'immeuble du BREGADAN permettant la maintenance du bâtiment contribuant également à la pérennité de l'entreprise sur notre territoire ; qui par ailleurs est engagée dans un plan de développement ambitieux.
- Les locaux dédiés à l'enfance, la petite enfance, le sport et le scolaire seront intégrés dans un plan pluriannuel de rénovation en particulier en matière d'isolation garantissant pour l'avenir le confort des usagers et la maîtrise des charges du fonctionnement.

	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Dépenses d'investissement	3 113 913	5 267 692	5 187 048	6 995 235	8 566 111
Dont restes à réaliser					2 357 126

Subventions d'équipement versées

	REPORT	BP 2022	TOTAL
Fonds de concours éclairage public MAMP	293 441	37 500	330 941
Subvention extension EHPAD LA SOUBEYRANE	330 000	155 122	485 122
Subvention logements sociaux ERILIA	716 000		716 000
Subvention ravalement de façades + PIG		130 000	130 000
Subvention d'équipement BA Calanque de Port MIOU		500 000	500 000
	1 339 441	822 622	2 162 063

La maison de retraite a depuis quelques années un projet d'extension de ses locaux, au regard de l'intérêt local que présente le projet d'extension de l'EHPAD la SOUBEYRANE la commune apporte son soutien financier à hauteur de 485 122€.

Les travaux de construction débuteront au printemps 2022.

Le budget annexe « Affaires Portuaires et Maritimes » dédié à la ZMEL portera l'opération de restructuration des pontons de la calanque, en 2022, la ville lui versera une subvention d'équipement d'un montant de 500 000€.

Acquisition d'Équipement

Bornes tactiles plages	52 500
Nouveau site internet de la ville	75 000
Panneaux chemin des peintres	15 000
Plaques de rue	15 000
Logiciel informatique	28 340
Matériel informatique (tablettes)	113 500
Matériel pour police municipale (caméras piétons)	31 500
Machine-outil menuiserie	24 000
Matériel école de voile (moteurs, flotteur)	30 000
Sono du port	17 690
Mobilier divers	23 794
Matériel de transport	75 525
Total	501 849

Le Département soutient les dépenses d'investissement contribuant aux objectifs de développer la communication pour l'attractivité des territoires, et accompagne les communes dans la mise en œuvre de la loi « pour une République numérique », à ce titre des demandes de subvention ont été déposées pour la modernisation des réseaux informatiques, le site internet de la ville et les bornes interactives.

Travaux

Création de sanitaires dans le parc Régis VIDAL:

Le parc Régis Vidal accueille diverses activités comme les Skateparc, l'accrobranche, l'aire de jeux ainsi que l'escalade.

Ce parc est très fréquenté et il est devenu nécessaire de créer des sanitaires publics pour les usagers.

Le montant total de ces travaux est estimé à 150 000€ TTC.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental à hauteur de 60%.

Création d'un court de PADEL :

Dans le cadre des activités du Sporting Club Tennis, et afin de satisfaire les usagers devenus trop nombreux pour les équipements existants, la commune souhaite créer un nouveau terrain de Padel.

Le montant total de ces travaux est estimé à 199 200€ TTC.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental à hauteur de 60%.

Grosses réparations bâtiments communaux : En 2022 une enveloppe de plus 2 000 000€ sera réservée à la rénovation et à l'entretien des bâtiments communaux et notamment à des travaux d'étanchéité et de rénovation énergétique.

Il s'agit de s'assurer de la maintenance du parc immobilier de la commune, gage de sa pérennité et d'une bonne fonctionnalité au bénéfice des usagers, mais aussi du respect de l'environnement et de la maîtrise des dépenses énergétiques.

Rénovation divers bâtiments communaux	570 000
Rénovation immeuble du Bregadan	750 000
Réfection escalier police municipale	60 000
Restauration des vitraux de la rosace de l'église	90 000
Etanchéité toiture école	135 000
Rénovation salle d'eau école maternelle	200 000
Réfection toiture centre hébergement	210 000
	2 015 000

Des demandes de subvention ont été faites auprès du Conseil Départemental dans le cadre du plan climat air énergie.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) :

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est un dispositif pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite dans l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public, les travaux continuent et en 2022 une enveloppe de 400 000€ sera réservée à cette opération.

Réfection des enrobés chemin de Saint Jean :

A la suite des dernières pluies et notamment celles du 14 octobre 2021, le chemin de Saint Jean a subi de fortes dégradations, il convient donc de refaire les enrobés.

Le montant total de ces travaux est estimé à 84 000€ TTC.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental à hauteur de 70%.

Travaux pris en charge par la Métropole Aix Marseille Provence

Travaux Avenue de Provence : coût de l'opération 1 022 400€ TTC

Les réseaux électriques aériens, au droit de l'entrée de la résidence des Hespérides, seront enfouis dans le cadre des travaux. Le revêtement de la chaussée sera intégralement repris sur l'ensemble de l'avenue.

Réhabilitation des automatisations de la filière de filtration du centre de production d'eau potable au bassin du plan d'olive : montant du marché 2 121 600€ TTC

Renouvellement des canalisations d'eau potable sur la rue Pierre PUGET et l'avenue de la Viguerie : montant du chantier 199 200€ TTC

Programme de voirie pour 525 600€ TTC

Emprunts et dettes assimilées :

Au 01 janvier 2022, la dette de la commune de Cassis est composée de 4 emprunts à taux fixe, pour un capital restant dû de 9 434 336 €.

La capacité de désendettement reste bonne au vu des seuils d'alerte garantissant la solvabilité financière de la commune en cas de recours à de nouveaux emprunts dans le but de financer sa politique d'investissement.

Ratio de désendettement			
De 0 à 7 ans	De 7 à 11 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans
Bonne situation	Situation correcte	Zone de danger	Situation critique

La structure de la dette communale est composée de quatre emprunts à taux fixes :

	CAPITAL			RESTANT DU
	EMPRUNTE	DEBUT	FIN	AU 01/01/2022
CREDIT FONCIER *	5 900 000	2 008	2 028	2 672 748
CREDIT AGRICOLE	3 900 000	2 009	2 033	2 459 890
LA BANQUE POSTALE	3 700 000	2 016	2 036	2 876 698
CAISSE EPARGNE	1 900 000	2 017	2 037	1 425 000
TOTAL	15 400 000			9 434 336

*** Emprunt Crédit Foncier contracté par la municipalité 2002 - 2008.**

	CAPITAL 2022	Périodicité
CREDIT FONCIER	333 296	Annuelle
CREDIT AGRICOLE	158 500	Annuelle
LA BANQUE POSTALE	167 602	Trimestrielle
CAISSE EPARGNE	95 000	Trimestrielle
	754 398	

Les taux fixes ne permettent pas les réaménagements sans frais, il n'existe donc aucune opportunité de renégociation en raison de trop forte pénalités actuarielles.

Annuités de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	1 048 535	1 048 503	1 046 934	1 048 738	1 048 303	1 048 598
Capital	705 745	729 570	754 398	780 259	807 203	835 284
Intérêts	342 790	318 934	292 536	268 479	241 100	213 314

Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts nouveaux minorés des remboursements de dette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0
Remboursement en capital	705 745	729 570	754 398	780 259	807 203	835 284
Besoin de financement	-705 745	-729 570	-754 398	-780 259	-807 203	-835 284

Les recettes d'investissement

	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Recettes d'investissement	5 425 985	6 124 969	7 525 628	6 995 235	8 566 111
Dont restes à réaliser					1 404 266

En 2021, le solde d'exécution de la section d'investissement est positif. Un report en recettes d'un montant de 1 404 266€ sera inscrit au budget, il s'agit de participations et de subventions attribuées par nos partenaires (Etat, Région, Département et Métropole) non encore encaissées.

L'autofinancement prévisionnel est de 3 910 350€, composé des dotations aux amortissements et du virement de la section de fonctionnement, ce virement est signe d'une gestion saine conduisant notamment à la participation à l'amortissement du capital de la dette et au financement de nouveaux investissements.

Dotations aux amortissements	1 180 350
Virement de la section de fonctionnement	2 730 000
	3 910 350

FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16.404%), de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour 2022 sera d'environ 280 000€.

Subventions et participations

	REPORT	2022	TOTAL
Etat	20 839		20 839
Conseil Régional	120 327	113 595	233 922
Conseil Départemental	756 115	1 272 407	2 028 522
Autres	43 748		43 748
	941 029	1 386 002	2 327 031
Opérations pour compte de tiers	463 237	90 000	553 237
	1 404 266	1 476 002	2 880 268

Les subventions d'investissement ne sont pas une source de financement supplémentaire, elles conditionnent la réalisation de projets structurants. Tous les programmes lancés par la ville font l'objet d'une demande d'aide financière auprès de nos partenaires.

LES BUDGETS ANNEXES

OUSTAU CALENDAL

La commune commercialise ce bâtiment qui comporte une salle pouvant accueillir 230 personnes assises mais depuis 2020, le fonctionnement de l'Oustau Calendal est fortement impacté par les conséquences de la crise sanitaire.

Pour 2022 des manifestations sont d'ores et déjà réservées (jazz sur le toit, Roof Top, mariages, séminaires et congrès).

BUDGET AFFAIRES PORTUAIRES ET MARITIMES

Port de plaisance

Parallèlement à la mise en œuvre d'un robot nettoyeur, en 2022 le dispositif de prévention des pollutions marines sera complété par la pose d'un filet collecteur de macro- déchets à l'exutoire de pluie de la rue principale, coût estimé à 36 600€ TTC.

La station de carburant sera remise à niveau et les bornes de distribution d'eau et d'électricité seront changées.

Le projet commun de requalification du môle vieux permettra de mettre aux normes l'aire de carénage, l'espace pêcheurs et l'ensemble de la mise à l'eau. Ce projet d'envergure s'intégrera parfaitement avec la certification Port Propre soutenue par le Conseil Départemental.

Service zone de mouillage léger de Port-Miou (ZMEL)

Le renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire de la ZMEL, accordé par les services de l'Etat, prévoit une restructuration complète des pontons. Un projet de réhabilitation à forte plus-value environnementale s'étalant sur 4 ans qui devrait équiper la Calanque d'installations modernes et mieux intégrées au paysage remarquable de ce site d'exception. Les pontons ainsi réalisés selon un cahier des charges respectant les spécificités écologiques de la calanque, donneront un nouveau visage à Port-Miou avec des dispositifs optimisant la sécurité des usagers, comme la qualité de l'amarrage, tout en intégrant un volet de restauration des écosystèmes avec l'implantation des récifs artificiels.

Plan Pluriannuel d'Investissement

ANNEE	HT	TTC
2022	477 337.00	572 804.40
2023	909 989.75	1 091 987.70
2024	900 999.75	1 081 199.70
2025	278 553.00	334 263.60
	2 566 879.50	3 080 255.40

Conclusion :

Nous avons dû nous adapter et même nous réinventer, l'année 2020 a été particulièrement éprouvante et 2021 restera une année difficile.

Impactée par la durée de la crise sanitaire, les recettes de la commune se sont tassées particulièrement du fait de la fermeture du Casino pendant quasiment une année, entraînant une baisse significative des recettes sur le produit des jeux de 3 700 000€, mais aussi de la redevance variable de 560 000€.

En même temps, il a fallu assurer la continuité du service public avec des exigences sanitaires inédites en particulier dans le domaine de l'enfance petite enfance, et suppléer aux absences de personnel qui sont survenues dans tous les secteurs du fait de la pandémie.

Néanmoins, les bons résultats financiers engrangés les années précédentes ont permis d'amortir les effets de la crise.

L'exercice 2021 permet de dégager un excédent supérieur à 3 000 000 qui permet d'envisager 2022 avec optimisme.

La fin des mesures de restrictions sanitaires annoncées permettra de retrouver un niveau de fonctionnement du Casino proche de celui d'avant la crise.

L'exploitant a engagé d'importants investissements destinés à accroître l'attractivité de l'établissement.

De la même façon l'évolution des charges de personnel est appelée à se stabiliser.

Malgré les difficultés rencontrées la commune conserve des capacités d'investissements conséquentes. Elles seront particulièrement allouées à travers le Programme Pluriannuel d'Investissements à la rénovation du parc immobilier existant et à la réalisation de l'ambitieux projet de restauration écologique des aménagements de la calanque de Port Miou qui viendront compléter les travaux de réhabilitation du « Château », conduit les années précédentes.

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015, le présent rapport support du DOB sera mis en ligne sur le site internet de la commune.